

Département de Meurthe et
Moselle

Délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE POMPEY

Séance du 18 décembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 18 décembre 2023 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 12 décembre 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - M. CHAOUAT
- Mme HOH - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. BERRAR - Mme MILED - M. COSTANZO - M.
ROMBACH

ABSENTS REPRESENTES : Madame FOURNERY par Monsieur BOISELLE
Monsieur BALLAND par Madame HOH
Madame HILLENMEYER par Monsieur FALCETTA
Monsieur SCHIERTZ par Monsieur LEMIUS
Monsieur RICCETTI par Monsieur TROGRIC

ABSENTS EXCUSES : Mesdames BOCHNAK - GUILLAUME - FERNANDES - LIEGEOIS -
ABSENTS : Mesdames BADER - MORAUX - PONANT - Monsieur SOUDIER

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 14	Nombre de votants : 19
--	-------------------------	------------------------

Le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur BOISELLE a été nommé à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 18 décembre 2023 ont été publiées sur le site internet de la ville le 21 décembre 2023, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 21 décembre 2023.

Ordre du jour :

PV2023-11-20 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 novembre 2023.

Compte rendu de décisions n° 255 à 264

N° 2023/060 - Actualisation des tarifs communaux

N° 2023/061 - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

N° 2023/062 - Subvention Ecole de Musique de Pompey 2024 - versement d'un acompte

N° 2023/063 - Subvention MJC de Pompey 2024 - versement d'un acompte

N° 2023/064 - Subventions aux coopératives scolaires - année 2024

N° 2023/065 - Syndicat intercommunal du stade Frouard/Pompey - autorisation de la fiscalisation des participations communales

N° 2023/066 - Dérogation au repos dominical commerces de détail - avis - année 2024

N° 2023/067 - Procès-verbal rectificatif de mise à disposition de matériel Voirie dans le cadre du transfert de la compétence à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

N° 2023/068 - Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement du Bassin de Pompey

Monsieur le Maire félicite Madame Françoise GILLOT-VERGES, adjointe à l'Enfance et la Jeunesse, qui a le bonheur d'être « mamie » pour la seconde fois.

PV 2023-11-20

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 novembre 2023.

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Aucune remarque n'est faite sur le PV de la séance du 20 novembre 2023.

COMPTE RENDU DE DECISIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du conseil municipal :

DECISION N° 255

Par laquelle il a signé avec l'association des Restos du Cœur, une convention de mise à disposition à titre gracieux des salles Jean XXIII pour l'accueil de personnes et la distribution de repas. Cette convention est signée pour une durée allant du 20 novembre 2023 au 31 octobre 2024.

DECISION N° 256

Par laquelle il a signé avec l'association des Restos du Cœur, une convention de mise à disposition à titre gracieux d'un véhicule communal pour le transport des denrées alimentaires. Cette convention est signée pour une durée allant du 20 novembre 2023 au 31 octobre 2024.

DECISION N° 257

Par laquelle il a mis à disposition de l'association des chasseurs de Pompey/Liverdun, une partie de la parcelle cadastrée AL73 située sur le plateau de l'Avant-Garde, afin de permettre à l'association d'y apposer des bungalows amovibles d'une superficie de 60m². Une convention de mise à disposition est établie à titre précaire et révocable jusqu'au 1^{er} mars 2028 (fin du bail de chasse).

DECISION N° 258

Par laquelle il a signé avec Monsieur Jean-Marc Miller, une convention fixant les modalités de mise à disposition de photographies et les modalités de cession des droits afférentes à ces œuvres photographiques. Cette mise à disposition et la cession des droits sur ces photos sont conclues pour une durée de trois ans et se fait à titre gratuit.

DECISION N° 259

Par laquelle il a signé un contrat avec BABOEUP PRODUCTIONS pour l'organisation d'un spectacle au centre de loisirs le 31 octobre 2023. Le coût de cette prestation s'élève à 385 € TTC.

DECISION N° 260

Par laquelle il a signé avec PROTECSAN un contrat de maintenance et un contrat d'entretien du sanitaire avenue Gambetta, d'une durée de 4 ans chacun. Le coût annuel pour la maintenance s'élève à 3 100 € HT soit 3 720 € TTC et le coût annuel pour l'entretien s'élève à 1 180 € HT soit 1 416 € TTC.

DECISION N° 261

Par laquelle il a signé l'avenant n° 1 avec la compagnie SMACL ASSURANCE afin d'accepter la régularisation de prime pour l'année 2023, suite à la vente de deux véhicules, et a accepté l'avoir d'un montant de 462,48 € en régularisation des mouvements effectués au titre de l'année 2023.

DECISION N° 262

Par laquelle il a loué à l'association diocésaine de Nancy, à compter du 1^{er} octobre 2023, l'appartement n°1 au 23 rue des Jardins Fleuris, en vue de l'hébergement du Père Pierre LOPPINET.

DECISION N° 263

Par laquelle il a fixé les tarifs de locations applicables sur l'année 2024.

DECISION N° 264

Par laquelle il a modifié le bail de location de l'appartement n° 3 au 35 rue du Docteur Schweitzer suite à un changement de situation familiale des occupants.

Concernant la décision n° 257, Monsieur Antony KUHN demande où se situe la parcelle AL73 dont une partie est mise à disposition de l'association des Chasseurs de Pompey/Liverdun.

Monsieur le Maire précise que la parcelle se situe au bout des serres municipales sur le plateau de l'Avant-Garde.

N° 2023/060

ACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur MAUGRAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après présentation au comité consultatif des Finances en date du 14 décembre 2023, décide d'actualiser les tarifs communaux ci-après indiqués, applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

– **ACCEPTÉ** l'actualisation des tarifs communaux ci-après indiqués, applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 :

DESIGNATION	Tarifs 2023	Tarifs 2024
<u>CONCESSIONS</u> ou emplacement Caverne		
Concession de 50 ans	710,00	710,00
Concession de 30 ans	346,00	346,00
Concession de 15 ans	172,00	172,00
<u>COLOMBARIUM</u> case 1 place		
30 ans	856,00	856,00
15 ans	488,00	488,00
<u>COLOMBARIUM</u> case 2 places		
30 ans	1580,00	1580,00
15 ans	854,00	854,00
<u>COLOMBARIUM</u> case 3 places		
30 ans	2280,00	2280,00
15 ans	1208,00	1208,00
plaque gravée colonne du souvenir nom du défunt	21,00	22,00
utilisation caveau provisoire par les P F occupation astreinte par jour	19,00	20,00
CHIENS ERRANTS + remboursement des frais engagés par la commune à la charge du propriétaire	254,00	254,00

Monsieur Francis MAUGRAS apporte les explications nécessaires quant à l'évolution des tarifs communaux (stabilité de la majorité des tarifs funéraires, occupation du domaine public, contribution énergétique...), et décrit le poids des dépenses dans les différents domaines. Les dépenses communales augmentent plus vite que l'inflation.

N° 2023/061

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Rapporteur : Monsieur MAUGRAS

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ; cette autorisation devant préciser le montant et l'affectation des crédits.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2024 et ainsi pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2023 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 dans les limites indiquées ci-dessous :

Chapitre	Désignation	Crédits Ouverts Budget 2023	Montant autorisé (25 % CO n-1)
16	Emprunts et dettes	502 430,00 €	125 607,50 €
20	Immobilisations Incorporelles	53 263,00 €	13 315,75 €
21	Immobilisations Corporelles	75 842,00 €	18 960,50 €
23	Immobilisations en cours	1 016 699,00 €	254 174,75 €
		1 648 234,00 €	412 058,50 €

Département de Meurthe et
Moselle

VILLE DE POMPEY

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 décembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 18 décembre 2023 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 12 décembre 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - M. CHAOUAT
- Mme HOH - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. BERRAR - Mme MILED - M. COSTANZO - M.
ROMBACH

ABSENTS REPRESENTES : Madame FOURNERY par Monsieur BOISELLE
Monsieur BALLAND par Madame HOH
Madame HILLENMEYER par Monsieur FALCETTA
Monsieur SCHIERTZ par Monsieur LEMIUS
Monsieur RICCETTI par Monsieur TROGRIC

ABSENTS EXCUSES : Mesdames BOCHNAK - GUILLAUME - FERNANDES - LIEGEOIS -
ABSENTS : Mesdames BADER - MORAUX - PONANT - Monsieur SOUDIER

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur BOISELLE a été nommé à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur FALCETTA quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote de cette délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 26	Nombre de présents : 13	Nombre de votants : 16
--	-------------------------	------------------------

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT (obligations de départs), le nombre des conseillers en exercice est réduit. Malgré cela, le quorum n'est pas atteint. **Aucun débat ni vote pour la délibération n° 2023/062 - subvention Ecole de Musique de Pompey 2024 - versement d'un acompte**

La délibération sera reportée à une séance ultérieure.

Département de Meurthe et
Moselle

Délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE POMPEY

Séance du 18 décembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 18 décembre 2023 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 12 décembre 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - M. CHAOUAT - Mme HOH - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. BERRAR - Mme MILED - M. COSTANZO - M. ROMBACH

ABSENTS REPRESENTES : Madame FOURNERY par Monsieur BOISELLE
Monsieur BALLAND par Madame HOH
Madame HILLENMEYER par Monsieur FALCETTA
Monsieur SCHIERTZ par Monsieur LEMIUS
Monsieur RICCETTI par Monsieur TROGRIC

ABSENTS EXCUSES : Mesdames BOCHNAK - GUILLAUME - FERNANDES - LIEGEOIS -
ABSENTS : Mesdames BADER - MORAUX - PONANT - Monsieur SOUDIER

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur BOISELLE a été nommé à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame GILLOT-VERGES, Madame MILED, Monsieur MAUGRAS, Monsieur CHAOUAT et Monsieur TROGRIC quittent la salle et ne prennent part ni au débat, ni au vote de cette délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 22	Nombre de présents : 9	Nombre de votants : 12
--	------------------------	------------------------

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT (obligations de déports), le nombre des conseillers en exercice est réduit. Malgré cela, le quorum n'est pas atteint. **Aucun débat ni vote pour la délibération n° 2023/063 - subvention MJC 2024 - versement d'un acompte.**

La délibération sera reportée à une séance ultérieure.

Département de Meurthe et
Moselle

VILLE DE POMPEY

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 décembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 18 décembre 2023 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 12 décembre 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - M. CHAOUAT - Mme HOH - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. BERRAR - Mme MILED - M. COSTANZO - M. ROMBACH

ABSENTS REPRESENTES : Madame FOURNERY par Monsieur BOISELLE
Monsieur BALLAND par Madame HOH
Madame HILLENMEYER par Monsieur FALCETTA
Monsieur SCHIERTZ par Monsieur LEMIUS
Monsieur RICCETTI par Monsieur TROGRIC

ABSENTS EXCUSES : Mesdames BOCHNAK - GUILLAUME - FERNANDES - LIEGEOIS -
ABSENTS : Mesdames BADER - MORAUX - PONANT - Monsieur SOUDIER

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 14	Nombre de votants : 19
--	-------------------------	------------------------

Le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur BOISELLE a été nommé à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 18 décembre 2023 ont été publiées sur le site internet de la ville le 21 décembre 2023, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 21 décembre 2023.

N° 2023/064

SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES - ANNEE 2024

Rapporteur : Monsieur KUHN

Depuis l'année 2013, la Municipalité prend en charge la participation des parents à la coopérative scolaire des écoles élémentaires et maternelles de Pompey.

Il est proposé de maintenir le montant de la participation à 25.60 € par enfant pour l'année 2024, soit par école :

ECOLE	Montant
Ecole élémentaire Jeuyeté	2 611 €
Ecole élémentaire Gustave Eiffel	3 968 €
Ecole maternelle Gilberte Monne	1 536 €
Ecole maternelle Jacques-Yves Cousteau	1 869 €

Les écoles ayant besoin du financement des coopératives en début d'année, il est également proposé au Conseil Municipal de verser les subventions scolaires par anticipation en janvier 2024.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** comme indiqué ci-dessus, le montant des subventions aux coopératives scolaires pour l'année 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser le montant de ces subventions en janvier 2024,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de l'exercice 2024.

Département de Meurthe et
Moselle

VILLE DE POMPEY

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 décembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 18 décembre 2023 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 12 décembre 2023.

PRÉSENTS : Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - M. CHAOUAT - Mme HOH - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. BERRAR - Mme MILED - M. COSTANZO - M. ROMBACH

ABSENTS REPRESENTES : Madame FOURNERY par Monsieur BOISELLE
Monsieur BALLAND par Madame HOH
Madame HILLENMEYER par Monsieur FALCETTA
Monsieur SCHIERTZ par Monsieur LEMIUS
Monsieur RICCETTI par Monsieur TROGRIC

ABSENTS EXCUSES : Mesdames BOCHNAK - GUILLAUME - FERNANDES - LIEGEOIS -
ABSENTS : Mesdames BADER - MORAUX - PONANT - Monsieur SOUDIER

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur BOISELLE a été nommé à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur CHAOUAT quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote de cette délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 26	Nombre de présents : 13	Nombre de votants : 18
--	-------------------------	------------------------

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT (obligations de départs), le nombre des conseillers en exercice est réduit. Malgré cela, le quorum n'est pas atteint. **Aucun débat ni vote pour la délibération n° 2023/065 - syndicat intercommunal du stade Frouard/Pompey - autorisation de la fiscalisation des participations communales.**

La délibération sera reportée à une séance ultérieure.

Département de Meurthe et
Moselle

VILLE DE POMPEY

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 décembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 18 décembre 2023 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGLIC, maire, après convocation légale adressée le 12 décembre 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGLIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - M. CHAOUAT - Mme HOH - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. BERRAR - Mme MILED - M. COSTANZO - M. ROMBACH

ABSENTS REPRESENTES : Madame FOURNERY par Monsieur BOISELLE
Monsieur BALLAND par Madame HOH
Madame HILLENMEYER par Monsieur FALCETTA
Monsieur SCHIERTZ par Monsieur LEMIUS
Monsieur RICCETTI par Monsieur TROGLIC

ABSENTS EXCUSES : Mesdames BOCHNAK - GUILLAUME - FERNANDES - LIEGEOIS -
ABSENTS : Mesdames BADER - MORAUX - PONANT - Monsieur SOUDIER

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 14	Nombre de votants : 19
--	-------------------------	------------------------

Le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur BOISELLE a été nommé à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 18 décembre 2023 ont été publiées sur le site internet de la ville le 21 décembre 2023, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 21 décembre 2023.

N° 2023/066

DEROGATION AU REPOS DOMINICAL COMMERCES DE DETAIL -

AVIS - ANNEE 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015, dite loi Macron, est venue modifier la réglementation procurant au maire d'une commune la possibilité d'accorder une dérogation au repos dominical pour chaque commerce de détail.

L'article L3132-26 du code du travail confère au maire la possibilité d'autoriser au maximum 12 ouvertures dominicales par année civile au bénéfice des commerces de détail.

Les ouvertures dominicales sont accordées par arrêté pris avant le 31 décembre 2023, après avis du conseil municipal, des organisations d'employeurs et de salariés et du conseil communautaire, lorsque le nombre de dimanches dérogés excède cinq.

Leur consultation est en cours.

La liste des ouvertures dominicales peut être modifiée au cours de l'année par arrêté en respectant la procédure précitée.

Sur notre commune, le nombre des dimanches pouvant bénéficier de cette dérogation est fixé à 1 : le dimanche 7 juillet 2024.

Cette date a été déterminée suite à une demande formulée par un commerce de Pompey, elle correspond à la date d'organisation de la braderie annuelle sur la commune.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable quant à cette dérogation.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de donner un avis favorable à la dérogation au repos dominical pour chaque commerce de détail pour le dimanche 7 juillet 2024,
- **PRECISE** que les organisations d'employeurs et de salariés sont saisies pour avis,
- **PRECISE** que la/les date(s) sera(ont) définie(s) par un arrêté du Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

N° 2023/067

PROCES-VERBAL RECTIFICATIF DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL VOIRIE

DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE

COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Rapporteur : Monsieur MAUGRAS

Dans le cadre du transfert de la compétence « Voirie » à la communauté de Communes du Bassin de Pompey, le conseil municipal a autorisé, par délibération en date du 14 décembre 2015, la mise à disposition de biens utilisés pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition établie au travers d'un procès-verbal concernait notamment deux véhicules, un camion benne et un chargeur automoteur, qui ont été réintégré à l'actif de la ville et ont fait l'objet d'une cession.

Il convient donc d'établir un procès-verbal rectificatif des biens mis à disposition.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur Kuhn, 1er adjoint, à signer le procès-verbal rectificatif.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur Antony KUHN, 1^{er} Adjoint, à signer le procès-verbal rectificatif de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence voirie entre la Communauté de Communes du bassin de Pompey et la commune de Pompey.

N° 2023/068

**RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE POMPEY**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement du Bassin de Pompey est présenté à l'assemblée.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement du Bassin de Pompey.

Informations diverses :

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux à la Population aura lieu le dimanche 7 janvier à 11h au centre socioculturel, et que la cérémonie des vœux au Personnel se déroulera le vendredi 19 janvier dans la grande salle sur le plateau de l'Avant-Garde.

La séance est levée à 21h30.

Délibérations adoptées :

PV2023-11-20 - Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 novembre 2023 est approuvé

Compte rendu de décisions n° 255 à 264

N° 2023/060 - Actualisation des tarifs communaux

N° 2023/061 - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

N° 2023/064 - Subventions aux coopératives scolaires - année 2024

N° 2023/066 - Dérogation au repos dominical commerces de détail - avis - année 2024

N° 2023/067 - Procès-verbal rectificatif de mise à disposition de matériel Voirie dans le cadre du transfert de la compétence à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

N° 2023/068 - Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement du Bassin de Pompey

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023 :

M. TROGLIC, maire - M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - M. CHAOUAT - Mme HOH - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. BERRAR - Mme MILED - M. COSTANZO - M. ROMBACH

Le Secrétaire de séance,



Christian BOISELLE



le Maire,



Laurent TROGLIC

